

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

PV de Rentrée du 05 septembre 2025

Président : M. Alain BRITO

Présents : Mme Meriem CHAFRA – Mme Marcelle VIAL et MM. Chokri ABED – Ilyes BOUHLEL – Mikaël CALONNE – Lucien CAMATTE – Jean-Louis CANESTRIER – Jean-Christophe CENAZANDOTTI – Serge COMEAU – Olivier CRISTINI – Jonathan DELAIRE – Guy DE SOUZA – Felipe DO LIVRAMENTO CAVELIER – Raymond FRATINI – Franck FUHRER – José GIGON – Jean-Pierre GIORDANO – William LAURO – Pierre Alexandre MARTIN – Thierry MARTIN – Laurent MAZZOLA – Pascal MISIACZYK – Alain MORETTI – Luis Filipe PEREIRA – Thierry ROIG – Jean-Baptiste SCIMECA – Maurice TAMAZOUT

Excusés : Mme Yveline LALLIER – MM. Ridha DJAFFAL – Mourad FATFOUTA – Hassene HAMILA – Abdelaziz MECIBAH – Anthony TORRE – Marc BONAVIDA – M. Jean-François PICCINI – Responsable du Pôle Officiels de matches

Assistent : M. Alain BROCHE – Président du District de la C.A. -
M. Frédéric ARNAULT – Responsable du Pôle Officiels de matches –
M. Philippe DI MARCO – Président de la C.R. des Délégués de la Ligue Méditerranée

Nouvelles candidatures :

MM. Zine El Abidine CHOUCANE et Abdoul KEBE -

Le Président Alain BRITO ouvre la séance à 18 Heures en remerciant les membres de leur présence en espérant que tous nos Délégués aient passé d'excellentes vacances.

Il demande à nos 6 nouveaux délégués de bien vouloir se présenter.

Il s'agit de : MM. Felipe DO LIVRAMENTO CAVELIER – Jonathan DELAIRE – Olivier CRISTINI – Abdoul KEBE – Zine El Abidine CHOUCANE et Luis Filipe PEREIRA.

Il précise que pour cette rentrée certains changements vont intervenir :

- Modifications du Règlement Intérieur de notre Commission qui sera transmis à tous nos Délégués très prochainement.
- Evaluation des Délégués : la fiche d'accompagnement sera remise afin de pouvoir connaître les critères d'appréciation.
- Suivi de délégation uniquement pour les rencontres en District et fiche Reflex « Délégué » mise à disposition par la Commission Sécurité et Protocole : aide à l'analyse de la situation de fin de match.
- Nouvelles candidatures : Être âgé de – 75 ans et ne pas avoir été sanctionné disciplinairement au cours des 3 dernières années.
- Fiche annuelle de renseignements à faire parvenir à notre secrétariat.
- Rapports de délégation District : ceux-ci doivent parvenir, au plus tard, le lundi à 20 heures et supervisés, au préalable, par Alain – Jean-Louis et Chokri.

Le Président Alain BROCHE souhaite à toute l'assistance une bonne saison en espérant que tout ce qui sera mis en place contre les violences et les incivilités nous permettra de travailler tous ensemble dans la sérénité et la paix.

Monsieur Frédéric ARNAULT – Vice-Président du District – Responsable du Pôle Officiels de matchs – précise que nos Délégués sont, en quelque sorte, les directeurs administratifs de nos rencontres et représentent l'image de notre District.

Il souhaite que de nouvelles candidatures nous parviennent de façon à couvrir un maximum de matchs durant la saison.

Il indique que Mme Yveline LALLIER – Membre de la Commission Fédérale des Délégués et de la Ligue Méditerranée - a rejoint notre Commission.

Il donne lecture des 20 articles composant notre nouveau Règlement Intérieur approuvé par le Comité Directeur du District.

Le Président Alain BROCHE a le plaisir d'accueillir M. Philippe DI MARCO – Président de la Commission Régionale des Délégués - dans le cadre de la réunion concernant plus particulièrement les Délégués en Ligue Méditerranée, accompagné par M. Franck FUHRER – Observateur.

M. Philippe DI MARCO présente le nouveau fonctionnement de la C.R. des Délégués :

Objectifs généraux de la Commission :

- Apporter plus de lisibilité sur l'évaluation des Délégués et, par conséquent, les montées et descentes en fin de saison.
- Suivre les désignations et le budget de manière beaucoup plus précise.
- Apporter de l'exigence et augmenter le général.
- Utiliser les compétences de nos Délégués Fédéraux.

Catégories cibles 2025/2026 :

- Pas de changement dans les catégories 24/25 car aucune possibilité d'évaluer correctement les Délégués.
- Intégration de nouveaux Délégués « jeunes » : Côte d'Azur : 5.

Evaluation des Délégués 25/26 :

- Observation terrain via une grille de notation précise qui permet d'établir une note de la prestation. Coefficient : 70 % de la note finale.
- Examen de fin de saison en juin 2026 (QCM et rapport sur une vidéo de match). Coefficient : 30 % de la note finale.
- L'addition de ces 2 notes permet de classer les Délégués au sein de leur catégorie et déterminer les montées et les descentes en fonction des besoins en effectifs.

Mode candidature des nouveaux :

- Demande la CRD au District :
Condition minimum : 2 années de délégation dont 10 matchs en D1.
Proposition du District - Validation CRD
Observation rapide en septembre. Si niveau insuffisant : remise à dispo du District.

Fonctionnement des désignations :

- Catégories jeunes : Commissions départementales parmi les Délégués « Jeunes Ligue ».
- Définition d'une enveloppe kilométrique par catégorie. Cette enveloppe sera évaluée en moyennant les frais de délégation sur une même catégorie sur l'année.
- Suivi mensuel de la part de la Commission sur les désignations :
Suivi des budgets (enveloppes kilométriques par catégorie) – suivi du nombre de désignations par Délégué – suivi du nombre de kilomètres par Délégué.

Evolutions règlementaires :

- Pas de changement sur l'âge limite : 73 ans.
- Envoi des rapports : lundi minuit maximum.
- Délai maximum pour saisir les indispos : 6 semaines.
- 10 indispos (1 journée ou week-end compte 1 indispo) –
- Indispo dernière minute même avec justificatif (sous les 6 semaines) : compte double sauf médical (avec justificatif).

Questions diverses :

Réponse a été donnée aux questions formulées par l'ensemble des Délégués.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Président de séance :
M. Alain BRITO

Le Secrétaire de séance :
Mme. Marcelle VIAL